



CALENDRIER 2023

PERMIS C
Du 2 au 13 janvier
Du 6 au 17 février
Du 6 au 17 mars
Du 3 au 17 avril
Du 2 au 16 mai
Du 12 au 23 juin
Du 3 au 17 juillet
Du 17 au 28 juillet
Du 31 juillet au 11 août
Du 16 au 29 août
Du 4 au 15 septembre
Du 18 au 29 septembre
Du 2 au 13 octobre
Du 6 au 17 novembre
Du 4 au 15 décembre

PERMIS CE
Du 2 au 20 janvier
Du 6 au 24 février
Du 6 au 24 mars
Du 3 au 24 avril
Du 12 au 30 juin
Du 3 au 24 juillet
Du 31 juillet au 22 août
Du 4 au 22 septembre
Du 2 au 20 octobre
Du 6 au 24 novembre
Du 4 au 22 décembre

FCO Marchandises -LAURAS
Du 6 au 10 mars
Du 25 au 29 septembre

FIMO Marchandises
Du 30 Janvier au 24 février
Du 3 avril au 2 mai
Du 30 mai au 27 juin
Du 11 septembre au 6 octobre
Du 20 nov. au 15 décembre

FCO Marchandises - FIGEAC
Du 6 au 10 février
Du 19 au 23 juin
Du 27 nov. au 1 ^{er} décembre

FCO Marchandises - ONET
Du 2 au 6 janvier
Du 23 au 27 janvier
Du 13 au 17 février
Du 13 au 17 mars
Du 3 au 7 avril
Du 22 au 26 mai
Du 12 au 16 juin
Du 26 au 30 juin
Du 17 au 21 juillet
Du 7 au 11 août
Du 28 août au 1 septembre
Du 2 au 6 octobre
Du 13 au 17 novembre
Du 4 au 8 décembre

FCO Voyageurs
Du 20 au 24 février
Du 24 au 28 avril
Du 3 au 7 juillet
Du 21 au 25 août
Du 16 au 20 octobre

MAT. DANGEREUSES BASE
Du 13 au 15 mars
Du 25 au 27 septembre
Du 27 au 29 novembre

PRODUITS PETROLIERS
Les 16 et 17 mars
Les 28 et 29 septembre
Les 30 nov. et 1 ^{er} décembre

RECYCLAGE TMD BASE
Les 20 et 21 février
Les 3 et 4 mai
Les 17 et 18 octobre

RECYCLAGE PRODUITS P.
Le 22 février
Le 5 mai
Le 19 octobre

Nous consulter pour les formations : D, BE, B96, FIMO Voyageurs, Titre Professionnel Marchandises sur Porteur, CCS groupe lourd

Délais d'inscription : 4 mois / ces dates sont susceptibles d'être modifiées Durée hebdomadaire : 35 h ETG en distanciel / C : 70 h / CE ou D : 105 h / FIMO : 140h / FCO : 35h

LES DATES DE FORMATION N'INCLUENT PAS LE PASSAGE DES EXAMENS